

COMMISSARIAT DE POLICE
CENTRAL DE MONTPELLIER,
AVENUE DU COMTE DE MELGUEIL
34000 MONTPELLIER
Tel : 04 99 13 50 00
Fax : 04 99 13 50 59
Code INSEE : 34172

P. V. : n°2022/013241/08

AFFAIRE :

C/X

**Discrimination à raison de
l'origine, marchandage,
escroquerie, prise illégale
d'intérêt..**

OBJET :

**DEPOSITION de
M. BOILLOT Frédéric**

PROCES-VERBAL

PV n° 00691/2022/013241



17265000137
JICAB6/21/31
D94

L'an deux mil vingt deux,
Le treize juillet, à neuf heures trente cinq

Nous, NAZIHA BEJAOU
BRIGADIER DE POLICE
En fonction à la SD

OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à Montpellier

--- Nous trouvant au service,
--- Poursuivant l'exécution de la commission rogatoire numéro JICABJI621000031
délivrée le 08/03/2022 par Madame FREDON Alix, JUGE D'INSTRUCTION au TJ
MONTPELLIER
informant contre X
- Discrimination à raison de l'origine, l'ethnie ou la nationalité - Refus d'un bien ou
d'un service dans un lieu accueillant du public ou pour en interdire l'accès
- Marchandage : opération illégale à but lucratif de fourniture de main d'oeuvre
- Escroquerie
- Prise illégale d'intérêts par chargé de mission de service public dans une affaire
dont il assure l'administration ou la surveillance,
--- Vu les articles 81, 151 à 154-2 du Code de procédure pénale, ---
--- Avons mandé et constatons que se présente devant nous la personne ci-après
dénommée qui nous déclare : ---
SUR SON IDENTITE :
"Je me nomme **BOILLOT Frédéric**
Je suis né le **22/05/1961** à **ALGER (ALGERIE)**.
Je suis de nationalité **FRANCAISE**.
Je suis domicilié à **MARSEILLE 13016 16ème (BOUCHES DU RHONE)**
Précisions : **13 chemin du Passet**.
Mon numéro de téléphone personnel est le **06-13-15-08-00**.
Je consens à recevoir de la Justice et par voie électronique, des avis,
convocations et autres documents en lien avec cette procédure à l'adresse
suivante : E-mail : **a2ie@investigations-intelligence-economique.fr**, Tél.
portable : **+33613150800**.
Je prends acte que je peux révoquer mon choix à tout moment."
--- Je suis enquêteur d'assurance ---

--- **SUR LES FAITS :** ---

--- Je ne suis ni parent, ni allié, ni au service de la partie civile et je prête serment
de dire toute la vérité, rien que la vérité ---
--- Je prends acte des dispositions des articles 114 et 152 du Code de Procédure
Pénale ---
--- J'ai bien pris acte de la commission rogatoire pour laquelle mon audition est
requis de jour ---



--- QUESTION : Etes-vous au courant de la plainte avec constitution de partie civile déposée le 30/05/2017 par M. AMIAR Fouhed, contre l'IFAR (Institut de Formation des Agents de Recherche) ? ---

--- REPONSE : Non, je sais qu'il est en contentieux car il me met en copie les mails de toutes les dénonciations et diffamations qu'il envoie aux avocats, IFAR et autres

--- QUESTION : M. AMIAR n'a pas obtenu son diplôme en raison de la non réalisation de son stage professionnel, que pouvez-vous nous dire sur ces faits ? ---

--- REPONSE : Concrètement je ne pense pas que ce soit dû à la non réalisation de son stage chez moi, car il ne s'est jamais présenté à mon stage ---

--- QUESTION : Pour quelles raisons n'avez-vous pas pris M. AMIAR en stage pour finaliser sa formation ? ---

--- REPONSE : Il ne s'est pas présenté à mon stage, j'ai échangé par SMS et par mails avec l'IFAR concernant sa non venue au stage et également eux m'ont communiqué des éléments par mail comme quoi il ne voulait pas venir et qu'il verrait plus tard ---

--- QUESTION : M. AMIAR mentionne dans sa plainte qu'il a eu une entente avec vous quant au stage, pouvez-vous détailler ? ---

--- REPONSE : L'entente, c'est que j'avais sollicité auprès de l'IFAR un ou une stagiaire, je pense que c'était le 06/01/2015, ce monsieur AMIAR m'a contacté le 08/01/15 et nous avons convenu de nous rencontrer et j'ai accepté à l'issue de cette rencontre de le prendre comme stagiaire, c'était de fin mars à début juillet, c'est le fameux stage dans le cadre de leur formation ---

--- L'IFAR m'a répondu le 07/01/2022 pour me communiquer les coordonnées de M. AMIAR et la date du stage qui était du 23/03/15 au 07/07/15 ---

--- Un mois environ le début du stage, M. AMIAR m'a adressé un mail en me disant qu'il était convoqué en commission de discipline à l'IFAR et il m'a adressé à ce mail les pièces jointes étant la convocation avec le motif et sa réponse à l'IFAR, dans ce mail il disait qu'il ne savait pas s'il allait continuer, moi je lui ai dit que j'attendais après lui --

--- Je vous présente le mail en question daté du 01/03/15 (vu et exact) où ce dernier indique qu'il ne sait pas s'il va pouvoir faire son stage à l'issue de cette réunion de sanction ---

--- QUESTION : Aussi, il indique que c'est vous qui lui aviez dit que vous partiez en Corse et qu'il n'a eu de signe de votre part, ce dernier étant disponible, qu'en dites-vous ? ---

--- REPONSE : Non, je ne comprends pas pourquoi M. AMIAR dit cela, je vous présente les SMS échangés avec ce dernier (vu et exact), c'est lui qui est parti en Algérie pour une semaine pour sa tante mourante et devait revenir le 26/03/15, après ces échanges, je n'ai plus eu de nouvelles de lui malgré mes nombreux appels téléphoniques et mon SMS du 08/04/15 à 13h49 où je le relance à nouveau et je lui demande s'il a un problème, aucun retour et un mois après je reçois un texto suite à un mail que j'ai eu avec l'IFAR qu'il a contacté ---

--- C'est-à-dire que, l'IFAR le 08/04/15 lui adresse un mail qu'ils me mettent en copie, lui demandant s'il compte démarrer son stage, cela faisait suite à mes échanges téléphoniques avec eux pour leur signaler que je n'avais plus de nouvelles de M. AMIAR ---

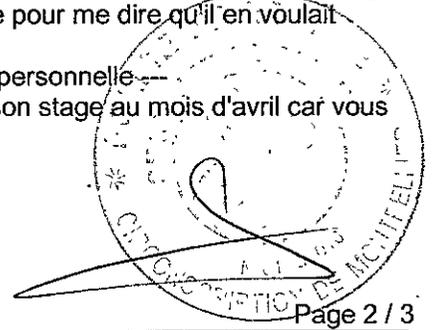
--- Et en date du 13/04/15, j'ai adressé un mail à l'IFAR à la suite de mes nombreux échanges téléphoniques sans retour de M. AMIAR pour leur dire si c'était de même pour eux vu sa carence depuis le 25/03/15 et ce même jour j'ai reçu de l'IFAR la copie d'un mail adressé à M. AMIAR le relançant à nouveau ---

--- Le 28/04/15, M. AMIAR daigne enfin me répondre par SMS et il me dit "franchement bosser gratis ne m'intéresse pas, que pourriez-vous m'apprendre de plus que je ne sache déjà, vous avez besoin de mes services je vous ferai un devis car moi aussi j'ai l'initiative de monter une agence d'intelligence économique" ---

--- Puis le 30/04/15, il m'a contacté par téléphone, je lui ai dit de cesser de m'importuner et de régler ses comptes avec l'IFAR et pas avec moi, après j'ai reçu un SMS, cette fois il a employé un ton plus calme pour me dire qu'il en voulait énormément à l'IFAR ---

--- Puis plus de nouvelles de sa part de manière personnelle ---

--- QUESTION : Selon M. AMIAR, il n'a pu faire son stage au mois d'avril car vous



êtes partis en Corse pendant deux semaines, qu'en dites-vous ? ---

--- REPONSE : Ben non, tout cela est un mensonge comme vous avez pu le voir sur dans les différents échanges de mails et SMS ---

--- QUESTION : M. AMIAR relate "après il y a eu le conseil de discipline, et Monsieur BOILLOT a refusé de me prendre en stage, tout simplement sans raison. je lui ai fait des mails pour essayer de comprendre, il m'a dit qu'il y a eu le conseil de discipline, que je ne suis pas venu en stage. C'était une arnaque un piège", pourquoi avance-t-il ces propos ? ---

--- REPONSE : Non, encore une fois ce n'est que pur mensonge et dénonciation calomnieuse car d'une part j'étais déjà informé de ses problèmes avec l'IFAR, or comme je vous l'ai montré je n'ai fait la convention de stage avec lui qu'au mois de mars, le 09/03/15, c'est-à-dire après et comme vous avez pu le voir j'ai eu des échanges téléphoniques et SMS réguliers avec lui, notamment à la période à laquelle il devait faire son stage ---

--- Je serai bien curieux d'avoir la copie et les codes sources des mails qu'il m'aurait adressé pour justifier ses assertions car il avance des choses qui sont fausses ---

--- QUESTION : Comment qualifiez-vous la personnalité de M. AMIAR ? ---

--- REPONSE : Je pense que ce monsieur est assez déséquilibré avec une fâcheuse tendance à croire aux scénarios qu'il se construit, c'est un harceleur, --- Je conteste formellement le fait que ce soit moi qui ne l'est pas pris en stage alors qu'en réalité il n'est jamais venu au stage ---

--- Je n'ai rien d'autre à ajouter ---

--- Après lecture faite personnellement, le déclarant persiste et signe avec nous le présent à dix heures vingt ---

M. BOILLOT

Le Brigadier de police

